

THIL PASS'JEUNES

Le dispositif d'accompagnement

Financier des 16 – 25 ans

Du CCAS

Année 2014-2015

Dossier à déposer Avant le

5 décembre 2014

- **250€ par année scolaire**
Pendant trois ans (maximum)

- **3 nouvelles candidatures**
Retenues à chaque rentrée
(maximum)

- **12 heures d'actions citoyennes**
A effectuer

THIL

PASS'JEUNES / Les modalités

Avec le **THIL PASS'JEUNES**, la commune de THIL favorise **l'égalité des chances** dans l'accès à la formation et à l'emploi en incitant à la poursuite d'études. Elle encourage également **l'implication citoyenne** des étudiants.

Suis-je concerné (e)? peuvent déposer un dossier de candidature les jeunes Thilois(e)s :

- Inscrit(e)s dans une scolarité conduisant à l'obtention d'un diplôme professionnel ou à l'entrée dans un cycle d'études supérieures,
- à la première demande, sont âgés de 16 à 25 ans maximum,
- Dont les ressources de la famille ne dépassent pas un quotient familial CAF de 1000 €
- Qui résident à THIL depuis au moins un an au 1^{er} Septembre 2014.

Quelle aide?

- Une aide de 250 €/an, pendant 3 ans maximum
- Un versement en 2 fois (2x125€)
- Une aide cumulable avec les bourses d'Etat et avec les aides régionales, non cumulable avec une rémunération régulière.

Vous avez dit « action citoyenne »?

- C'est apporter son **aide** lors d'une action organisée par la commune de Thil ou par une Association thiloise en relation avec une thématique citoyenne (voir les actions proposées dans le dossier de candidature).
- Le bénéficiaire du **THIL PASS'JEUNES** s'engage à effectuer 12heures d'actions citoyennes.

THIL

PASS'JEUNES / Être candidat

Comment déposer son dossier?

- Vérifier que les **conditions d'éligibilité** (cf. p.2 « Suis-je concerné? ») sont remplies.
- Télécharger le **dossier de candidature** sur le site de la Mairie www.thil.fr ou le retirer en mairie.
- Compléter **l'ensemble du dossier** sans oublier les justificatifs.
- Déposer le dossier complet en mairie avant le **5 décembre 2014 16 :00**.

Comment sont sélectionnées les candidatures?

- Par les membres du CCAS.
- **Trois jeunes, au maximum**, pourront être aidés **chaque année**, soit 9 jeunes au total.
- Le **THIL PASS'JEUNES** pourra être accordé trois années de suite (une nouvelle demande devra être déposée à chaque rentrée scolaire. Un redoublement ou une réorientation seront admis.

Les jeunes ayant bénéficié du **THIL PASS' JEUNES en 2014 – 2015** doivent faire une nouvelle demande en 2015- 2016 et 2016 – 2017.

Dates

A

Retenir

A partir du 6 Novembre 2014

Retrait du dossier en mairie

Ou téléchargement sur www.Thil.fr.

5 décembre 2014 à 16 heures

Date limite de dépôt des candidatures

12 décembre 2014

Sélection des candidats par CCAS.

Infos

Et

Contacts

- Tél : **04 78 06 19 90**
- Courriel : mairie.thil@thil.fr
- Site : www.thil.fr

THILPASS'JEUNES

Le coup de pouce des jeunes citoyens !